

■ VIE MUNICIPALE

Projet Clos du village et
Grandes vignes : la création
d'un pôle culturel est reportée

■ VIE MUNICIPALE

La vidéoprotection : un atout pour
la sécurité des espaces publics

■ CADRE DE VIE

Qualité de l'air : des analyses
pour mieux comprendre les
dépôts de poussières

Le Cheylas

SEMESTRIEL MUNICIPAL - N°82 - AUTOMNE 2024

MAGAZINE



Dossier

La direction des services techniques,
aménagement et environnement

Le Cheylas pratique

SERVICES

Mairie – 93 rue de la Poste

Tél. : 04 76 71 71 90
Fax : 04 76 71 84 98
mairie@lecheylas.fr
www.lecheylas.fr
Ouverture du lundi au vendredi
8h30 / 11h30 - 13h30 / 17h30
(19h le mardi)

Agence postale communale

Mairie – 93 rue de la Poste
Ouverture du mardi au vendredi de
13h30 à 17h30 (19h le mardi)
04 38 50 16 05

Groupe scolaire Belledonne

120 route du Rompay
Maternelle et élémentaire,
Tél. : 04 76 71 78 81

Groupe scolaire Chartreuse

Maternelle, 225 rue de l'Hôtel de Ville
et Élémentaire, 47 rue de la Poste.
Tél. : 04 76 71 71 82

Crèche municipale « Les P'tits Loups »

385 route du Rompay
Tél. : 04 76 13 20 91
petitecreche@lecheylas.fr
Ouverture du lundi au vendredi de
7h30 à 18h30

Bibliothèque municipale

41 rue de la Poste
Tél. : 04 76 71 79 49
bibliotheque@lecheylas.fr
Mercredi, de 9h30 à 12h
et de 14h à 17h
Vendredi, de 10h30 à 12h
et de 15h à 17h
Samedi, de 9h à 12h
Petites vacances : mercredi et
vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30
à 17h30

Pôle enfance jeunesse

255 rue de l'Hôtel de Ville
Tél. : 04 76 71 88 73

Centre de loisirs Enfance :

centredeloisirs@lecheylas.fr

Centre de loisirs Jeunesse :

jeunesse@lecheylas.fr

Scolaire et périscolaire :

scolaire@lecheylas.fr

Déchèterie

198 route de La Buissière
Du lundi au samedi de 8h à 11h45 (fer-
meture le mercredi matin) et de 14h à
17h45. Fermée les jours fériés.

Communauté de communes

Le Grésivaudan

390 rue Henri Fabre – 38926 Crolles
Tél. : 04 76 08 04 57
Fax : 04 76 08 85 61

PERMANENCE EN MAIRIE

Inclusion numérique

Aide pour réaliser des démarches
administratives par Internet.
Les mardis matins de 9h30 et 11h30,
en mairie, sur rendez-vous au 04 76 71
71 90

PERMANENCE AU CENTRE SOCIAL DE LA GARE

Maison de quartier -
385 route du Rompay

Protection maternelle et infantile – Consultation des nourrissons

Médecin et puéricultrice, prendre
rendez-vous au centre social de
Bernin au 04 56 58 16 91

PERMANENCE À L'ÉCOLE MATERNELLE CHARTREUSE

225 rue de l'Hôtel de Ville

Relais petite enfance (RPE)

Temps collectifs pour assistants
maternels et enfants : tous les mardis
matin.
Tél. : 06 88 87 76 26
rpe.graniersecteur1@le-gresivaudan.fr

PERMANENCE À L'ESPACE COLLECTIF

264 rue de l'Hôtel de Ville

Relais petite enfance (RPE)

Permanence information pour
assistants maternels et parents :
mardi et jeudi après-midi,
sur rendez-vous au 06 88 87 76 26
rpe.graniersecteur1@le-gresivaudan.fr

Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV)

Association de défense des
consommateurs et des usagers :
droit, consommation, logement,
environnement, développement
durable, etc.

Le 1^{er} jeudi du mois de 17h à 18h sur
rendez-vous au 04 76 22 06 38

AUTRES SERVICES

Architecte Conseil

Communauté de communes
390 rue Henri Fabre - 38926 Crolles
Le mercredi après-midi. Prendre
rendez-vous auprès du service
urbanisme du Cheylas au 04 76 71 71 90

Consultation juridique

Avec un avocat
1^{er} lundi du mois en mairie du
Cheylas de 14h à 15h.

Rendez-vous au 04 76 71 71 90.

3^e lundi du mois en mairie de
Pontcharra de 14h à 15h. Rendez-vous
au 04 76 97 11 65

Accompagnement à domicile

Permanences ADPA à Chapareillan ou
Goncelin, sur rendez-vous au
04 76 92 18 82

France Travail

40, avenue de la Gare – 38530
PONTCHARRA
Tél. : 3949

Accès libre du lundi au vendredi de
8h30 à 12h30, sur rendez-vous du lundi
au mercredi de 12h30 à 16h30 et le
vendredi de 12h30 à 15h30

Espace France services

33 rue de la Ganterie
38530 PONTCHARRA.
Tél. : 04 76 97 94 10

Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h30 et de
13h30 à 17h, le vendredi de 13h30 à 17h.
france-services@le-gresivaudan.fr
L'espace France services permet
d'obtenir des renseignements et d'ef-
fectuer vos démarches quotidiennes
facilement: CAF, CPAM, retraite, MSA,
impôts, ADEF, etc. La liste complète
des organismes est consultable sur le
site <https://pontcharra.fr>, rubrique Mon
quotidien / Action sociale / Espace
France services.

Centre de santé sexuelle Agathe

33, avenue de la Gare
38530 Pontcharra
Tél. : 04 76 97 81 00
[https://www.le-gresivaudan.
fr/238-centres-de-planification.htm](https://www.le-gresivaudan.fr/238-centres-de-planification.htm)

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers : 18

Urgences / SAMU : 15

Police /Gendarmerie : 17

N° d'urgence européen : 112

Conseils médicaux –visite à

domicile : 0810 153 333

Urgences dentaires : 04 76 00 06 66

Pharmacies de garde : 04 76 63 42 55

Centre anti-poison : 04 72 11 69 11

GDF urgence gaz : 08 10 43 30 38

Urgence dépannage électricité :
0 810 333 338

Urgence Veolia eau : 0 810 000 777

**Urgence technique eau potable et
assainissement - Service des eaux
du Grésivaudan** : 04 76 99 70 00



Le Cheylas magazine n°82 – Automne 2024 | Directrice de la publication : **Valérie GUGLIELMO-VIRET**

Directrice de la rédaction : Valérie GUGLIELMO-VIRET

Rédacteurs : Cédric CONSTANTIN, Philippe DALBON, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Gérard MARTINEZ,
André PLISSON, Sébastien PLISSON

Conception et réalisation : **Imprimerie Ma Bonne Impression**, 73000 Barberaz, Tél. : 04 28 89 10 20.

Imprimé à 1100 exemplaires sur papier recyclé **certifiée Imprim'Vert**.

VIE MUNICIPALE

- 4 **Plan communal de sauvegarde**
Un exercice pour se préparer aux situations d'urgence
- 5 **Animations**
- 9 **ARCADE**
Coopération décentralisée avec le Sénégal
Les premiers projets sont lancés
- 10 **Projet Clos du village et Grandes vignes**
La création d'un pôle culturel est reportée
- 11 **Economie**
Sinto et Winoa vers de nouveaux horizons
- 12 **Héliup s'installe au Cheylas**
La production de panneaux solaires légers est lancée
- 13 **La vidéoprotection**
Un atout pour la sécurité des espaces publics

CADRE DE VIE

- 14 **Point sur les travaux**
- 16 **Qualité de l'air**
Des analyses pour mieux comprendre les dépôts de poussières

DOSSIER

- 17 **La direction des services techniques**

ENFANCE/JEUNESSE

- 26 **Activités du Centre de loisirs**
- 28 **Jeunesse**
- 29 **Crèche municipale les P'tits loups**

INITIATIVES

- 30 **Brèves**
- 31 **Portrait : Jean, Jean-Julien et Patrice, techniciens sons et lumières**
Des bénévoles toujours disponibles
- 32 **Associations**
- 34 **Histoire**
Le Cheylas en 1972-1973



Nettoyer, entretenir, gérer les projets de travaux, accompagner les Cheylasiens dans leurs démarches d'urbanisme... Les agents de la **Direction des services techniques**, aménagement et environnement jouent un rôle essentiel dans notre collectivité, souvent en coulisses mais toujours au service de la qualité de vie au Cheylas.

Prenons l'exemple des agents du service **Exploitation et maintenance du patrimoine**, dont les agents œuvrent au quotidien dans la commune. Cet été, malgré une équipe réduite, ils ont été présents sur le terrain 5 jours sur 7, adaptant leurs horaires aux fortes chaleurs de juillet et août. Grâce à un planning rigoureux, ils ont assuré l'entretien et l'embellissement de la commune : fleurissement, entretien des équipements et espaces publics, propreté des rues pour assurer la sécurité des usagers, préparation des salles de classe pour la rentrée, etc.

Comme chaque année, le service a également accueilli plusieurs jeunes Cheylasiens de moins de 18 ans motivés dans le cadre des jobs d'été. Leur dynamisme et leur engagement ont été très appréciés, et ils ont pu découvrir le monde du travail tout en participant à la vie locale.

N'oublions pas également les agents des services **Urbanisme et environnement** et **Projets**, qui assurent un travail de suivi administratif et technique pour les projets des administrés et de la collectivité.

Ces trois services composent la **Direction des services techniques, aménagement et environnement**, dont le travail, pas toujours bien identifié par les Cheylasiens, est pourtant essentiel au bon fonctionnement de la collectivité.

À travers le dossier du présent magazine, nous vous invitons à découvrir plus en détail les missions de ces agents qui, chaque jour, œuvrent pour rendre Le Cheylas toujours plus accueillant et agréable. Un grand merci à eux pour leur engagement !

Karim DALIBEY

Adjoint chargé des travaux, de l'environnement et du cadre de vie.

Pierre BARUZZI

Adjoint chargé des ressources humaines, de la vie économique et des mobilités.

Plan communal de sauvegarde

Un exercice pour se préparer aux situations d'urgence

Un bilan à la fin de l'exercice a permis d'analyser les points positifs et ceux à améliorer



L'ORGANISATION DE CRISE



En cas de déclenchement du PCS, chaque élu ou agent est assigné à une cellule de crise :

- Le poste de commandement communal (PCC), composé de directeurs de services et d'assistants et véritable centre névralgique du PCS, propose au directeur des opérations de secours, c'est à dire le maire, des stratégies d'intervention et transmet aux cellules les décisions prises par le maire et les actions à réaliser. Le maire est également en lien direct avec la préfecture et les différents services d'intervention (gendarmerie, pompiers, etc.).

- La cellule intervention assure le lien entre le terrain et le PCC, surveille l'évolution de la situation, sécurise les zones, encadre une éventuelle évacuation en coordination avec les secours publics et met en place des rondes de surveillance afin d'éviter les pillages.

- La cellule Population organise l'accueil, le recensement, le ravitaillement et l'hébergement des personnes sinistrées, et assure le soutien aux populations après l'événement.

- La cellule Communication gère les moyens de transmission, relaye les informations en temps réel par tout moyen à sa disposition auprès du public et des médias, et gère l'afflux d'appels au niveau du standard téléphonique.

Depuis 2011, la commune du Cheylas dispose d'un plan communal de sauvegarde (PCS). Cet ensemble de documents - cartes, fiches pratiques, annuaires... - a pour objectif de permettre à la commune de faire face aux situations d'urgence et de crise.

Bien que rares, de multiples dangers peuvent en effet impacter notre commune :

- Inondations et crues torrentielles
- Mouvements de terrain
- Phénomènes climatiques
- Incendies de forêts
- Séismes
- Rupture de barrage
- Transport de matières dangereuses
- Risque industriel

Le PCS a pour but de coordonner les moyens humains et matériels pour assurer la protection et le soutien de la population, la sécurité des biens et la préservation de l'environnement. Il permet à chaque agent de la collectivité de savoir où il se situe dans l'organisation de crise, de connaître les actions qui lui reviennent et de savoir comment les réaliser. **Il permet de répondre aux questions :**
Quel événement ? Que fait-on ? Comment ?

Pour que cet outil reste efficace, une mise à jour des documents a été réalisée en 2023.

Un exercice de mise en situation a ensuite eu lieu le 5 juillet 2024. Le maire, les adjoints, une partie des conseillers municipaux et les agents de la collectivité ont ainsi dû faire face à une crue torrentielle sur la commune.

Après avoir été informé du placement de la commune en vigilance rouge « crues torrentielles », le maire est arrivé au poste de commandement communal (PCC), en mairie, et a décidé de déclencher le PCS afin de pouvoir gérer la crise. L'organisation de crise s'est alors rapidement mise en place. La crue, d'abord localisée au niveau du Salin, s'est ensuite rapidement étendue à tous les ruisseaux, déclenchant une suite d'événements auxquels les élus et agents ont dû faire face durant toute la matinée.



Le Salin en décembre 2023 au niveau du barrage à flottants de la gorge du Fay

Animations

ÉVÉNEMENTS MUNICIPAUX



Le poste de commandement a adapté son plan d'actions minute par minute en fonction de la situation.

S'agissant d'un exercice « sur table », les différentes cellules n'ont pas réellement effectué leurs missions, toutefois les appels des « faux » habitants, médias et services extérieurs ont su donner un aperçu réaliste de l'urgence à agir dans de telles situations. Après quelques minutes stressantes où chacun a rejoint son assignation et pris ses marques en consultant les documents du PCS le concernant, l'exercice s'est déroulé en confrontant chaque cellule aux difficultés qui ne manqueraient pas de se présenter dans une situation réelle : dégâts matériels, évacuations, fausses informations relayées par les réseaux sociaux, etc.

Le bilan de l'exercice est plutôt satisfaisant. Élus et agents ont pu se familiariser avec les mécanismes du PCS et avoir un aperçu du stress ressenti à cette occasion. Des points d'amélioration ont été pointés et seront pris en compte pour un prochain exercice.

En définitive, le plan communal de sauvegarde est bien plus qu'un simple document ; il est l'expression de la volonté communale de prévoir l'imprévisible et de s'y préparer, afin de garantir la sécurité de tous face aux aléas.

LE DICRIM



Basé sur les dangers définis dans le plan communal de sauvegarde, le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est un livret d'information sur les risques majeurs auxquels les habitants peuvent être exposés et sur les mesures de prévention à adopter. Une version mise à jour sera prochainement distribuée à tous les Cheylasiens.

Gardez ce document précieusement. Il vous indiquera les bons comportements à adopter en cas de risque et vous préparera à faire face aux situations d'urgence.

06/04/2024 - Journée de l'environnement

Le printemps a débuté par un grand nettoyage de la commune le 6 avril. 97 volontaires, habitants de la commune, membres d'associations, élus du conseil municipal ainsi que les services techniques de la commune se sont mobilisés pour la journée citoyenne de l'environnement.



Journée de l'environnement

06/04/2024 - Spectacle « Chansons belles et rebelles »

Le 6 avril avait également lieu, dans la salle des fêtes, la soirée Jean Ferrat avec le spectacle « Chansons belles et rebelles » de Michel Avalonne et la violoncelliste Stéphanie Meyer.

Spectacle «Chansons belles et rebelles »



Animations

ÉVÉNEMENTS MUNICIPAUX

27/04/2024 - Fête du sport

Dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 », l'ensemble du complexe sportif s'est transformé en lieu de fête du sport. Onze associations de la commune ont répondu à l'appel pour organiser cet événement. Des ateliers ont ainsi pu être proposés pour que les participants s'essaient aux jeux de boules, à l'athlétisme, au badminton, à la danse, au karaté, au tennis, au défi ski sur herbe. Des balades alentours ont été proposées. Deux matchs de foot ont eu lieu sur le terrain central. Les archers avaient monté un village médiéval. Les enfants du Centre de loisirs avaient préparé un stand photo sur le thème des jeux olympiques. Des structures gonflables amusaient petits et grands, et tous pouvaient se restaurer grâce à la buvette et au foodtruck implantés sur le complexe.

Les bénéfices de cette animation (656 €) ont intégralement été reversés au comité départemental handisport Isère.

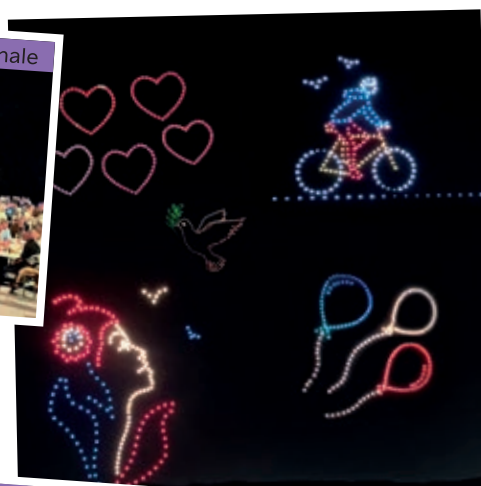


22/06/2024 - Fête de la musique

Deux scènes ont été installées dans la salle des fêtes, sur lesquelles se sont succédé des chanteuses et chanteurs amateurs : Abby, Alyssia, Solène, Serge Noussan, le groupe de musique du monde de l'École des cordes, les groupes TTF et les Babyos. La buvette et la petite restauration ont été assurées par les bénévoles de l'AAPEL de Chartreuse.

26/06/2024 - Fête du Centre de loisirs

Le 26 juin, les ateliers du Centre de loisirs étaient en fête : dessin, poterie, hip-hop, les enfants ont présenté leurs travaux de l'année.



13/07/2024 - Fête nationale

Pour la célébration de la fête nationale, le traditionnel feu d'artifice du 13 juillet a cette année été remplacé par un spectacle de drones lumineux. La société Magic drone (Reims) a concocté, avec la commission Animation et les services administratifs et techniques, un ballet pour dessiner dans le ciel des tableaux emblématiques de la commune et des valeurs de liberté, égalité, fraternité qui sont célébrées ce jour-là.





Atelier «crée ton jeu»

À la bibliothèque

La bibliothèque municipale a également proposé plusieurs animations. Un atelier "Crée ton jeu" pendant les vacances de Pâques a permis aux jeunes participants de réaliser un jeu de société de A à Z.

Deux sessions de jeux de société en juillet ont réuni petits et grands autour de l'un des nombreux jeux de la bibliothèque, dont un jeu coopératif original, « Nouvelles contrées », qui permet d'utiliser un livre au choix pour partir en exploration et découvrir une cité perdue.

Le 16 octobre a été présentée une expo / dégustation « Les couleurs des émotions » dans le cadre de la semaine du goût. L'exposition a permis aux visiteurs d'en apprendre plus sur les différentes émotions et d'indiquer sur une grande frise quelle couleur ils associaient aux différentes émotions, tout en dégustant différents amuse bouches colorés. Le 24 octobre, une animation « lecture et jeux » pour les 3 à 8 ans a associé lecture de contes et jeux de société adaptés à l'âge des enfants. Enfin le 31 octobre, les loups garous, fantômes et sorcières étaient à l'honneur dans une nouvelle session de jeux de société sur le thème d'Halloween.



Expo «les couleurs des émotions»



Animation « lecture et jeux »



Commémoration de l'Incendie du Villard

COMMÉMORATIONS

Le maire, les élus du conseil municipal et les habitants de la commune se sont réunis à l'occasion de commémorations :

- Le 19 mars, jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie en 1962,
- Pour la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc,
- Le 28 avril, pour la Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation
- Le 18 juin, pour la commémoration de l'appel du général de Gaulle,
- Le 11 août pour la commémoration de l'incendie du Villard.



ÉVÉNEMENTS ASSOCIATIFS

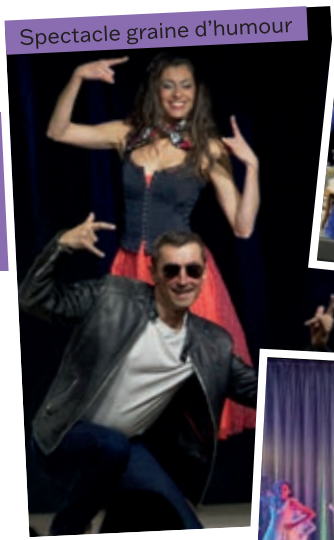
Le printemps et l'été ont été riches d'événements culturels dans la salle des fêtes, avec le spectacle de l'Association Graine d'humour le 02 mars, le concert « Voccela chante Mamma mia » le 26 mai, le gala de Danse et musique le 15 juin et la pièce de théâtre "Chez Laurette" par Thalie et Calliope le week-end du 28 juin. Le 02 juillet, le groupe Soutless et le chanteur Freddy Miller se sont produits sur l'esplanade de la Tour dans le cadre du festival Grésiblues, devant un public particulièrement nombreux.

L'association «Et si on sortait» a proposé une soirée festive réservée aux dames au restaurant Le chalu de Goncelin le 08 mars pour la journée internationale des droits des femmes.

La Flower's Jam de l'association Nextape s'est tenue le 9 mars pour la première fois dans la salle des fêtes. 130 jeunes danseurs se sont affrontés lors de battles hip-hop au cours d'une après-midi pleine d'énergie et d'ondes positives.

Les 18 et 19 mai, à l'occasion du week-end de la Pentecôte, l'Association sportive Gresivaudan (ASG) organisait au stade Emé de Marcieu son traditionnel tournoi de football solidaire au profit de l'association ELA qui lutte contre les leucodystrophies.

Plusieurs ventes se sont tenues dans les équipements communaux : un vide-placards de l'Usine à scrap le 16 mars à la maison de quartier, un vide-grenier organisé par l'association de Gymnastique volontaire le 17 mars dans la salle des fêtes, une braderie proposée par l'APE Belledonne le 7 avril dans la maison de quartier, une expo-vente de l'association Peinture sur soie-couture-tricot le 15 juin dans la maison communale et une vente de diots et polenta par l'ACCA le 2 juin sur l'esplanade de la Tour.



Spectacle graine d'humour



Concert Voccela



Gala danse & musique



Flower's Jam



"Chez Laurette"



Grésiblues



Soirée dames



Vide grenier



Tournoi ELA

Coopération décentralisée avec le Sénégal

Les premiers projets sont lancés



Conseil municipal de Bandafassi et l'équipe d'Arcade

L'association ARCADE - Une terre pour vivre, acteur clé de la coopération décentralisée et du développement entre 7 communes françaises (Le Cheylas, Valgelon-La Rochette, Saint-Maximin, Crêts en Belledonne, Barraux, la Chapelle Blanche et Porte de Savoie) et la commune sénégalaise de Bandafassi, a obtenu l'accord de financement du dispositif conjoint d'appui à la coopération décentralisée, piloté par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère sénégalais de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement du territoire.

L'association a engagé des premiers projets concrets autour des axes prioritaires par la commune du Cheylas, chef de file du projet : **appui à la gouvernance** par la sensibilisation sur les impôts notamment, **amélioration de l'accès à l'éducation** et à l'assainissement dans les établissements scolaires, et mise en place d'**échanges entre les écoles françaises et sénégalaises** autour des objectifs du développement durable, afin de mieux se connaître mutuellement.

L'ARCADE a également organisé le 23 novembre 2024 à Saint-Maximin un événement culturel intitulé *Awalédjan* afin de célébrer l'entente et l'interconnaissance entre les deux pays. La journée a été dédiée à la **sensibilisation et à la découverte de la culture sénégalaise** grâce à de nombreuses animations : jeux interculturels, village d'associations sénégalaises, contes, initiation au djembé et à la danse africaine, restauration aux couleurs du Sénégal et concert de musique mandingue (musique qui raconte des épopées ou des légendes et est transmise par les conteurs et musiciens traditionnels) avec le groupe Niaramy.



VOUS AVEZ DIT AWALÉDJAN ?

En peuhl, un des dialectes utilisés dans la commune, Awalédjan signifie Bonjour. Ce nom est aussi inspiré de l'Awalé, jeu traditionnel africain joué dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, y compris le Sénégal. Ce jeu est un symbole de stratégie, de partage et de convivialité, des valeurs que l'association ARCADE souhaite promouvoir à travers cet événement.

Retrouvez toute l'actualité de la coopération décentralisée sur le site de l'ARCADE :

www.arcade-vivre.fr

Projet Clos du village et Grandes vignes

La création d'un pôle culturel est reportée



DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LA COMMUNE DU CHEYLAS RÉFLÉCHIT À UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG ET DE VALORISATION DU BÂTI EXISTANT. AINSI EST NÉE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT « CLOS DU VILLAGE ET GRANDES VIGNES ».

Le projet Grandes vignes comprend la construction d'immeubles d'habitation collectifs par une société privée, avec réalisation par la commune du raccordement à la voirie et de l'aménagement des espaces verts attenants. Ce projet immobilier redynamisera le centre bourg et la commune dans son ensemble grâce à l'installation potentielle de nouvelles familles dans les 84 logements prévus comprenant 30 logements sociaux, dont 15 intergénérationnels. Ce projet sera réalisé dans son intégralité dans les années à venir.

Le projet Clos du village, quant à lui, n'a pas encore débuté. Il est composé d'un ensemble accueillant une médiathèque, une salle de spectacles, une maison des associations, un restaurant scolaire et l'aménagement des extérieurs.

Afin d'étudier la faisabilité du projet dans son ensemble, une analyse financière prospective a été menée pour les années 2024-2028. En s'appuyant sur les dépenses et recettes présentes et futures, y

compris celles générées par les nouveaux équipements, cette analyse a permis de se projeter dans l'avenir financier de la collectivité selon deux scénarios : la réalisation de l'intégralité des projets au rythme envisagé, ou seulement d'une partie, sachant que dans tous les cas le projet Grandes vignes sera réalisé.

Deux points essentiels ressortent de l'analyse :

Premièrement, malgré une conjoncture difficile, **la commune est en bonne santé financière**. Ses ressources, équivalentes à celles d'une commune plus importante, lui permettent de maintenir un haut niveau de services tout en poursuivant une politique d'investissements ambitieuse (rénovation des équipements communaux, panneaux solaires, etc.)

Deuxièmement, malgré cette bonne santé, la réalisation du projet Clos du village n'est pas financièrement viable pour la collectivité, que ce soit en intégralité ou seulement

en partie. En effet, la réalisation du projet nécessiterait de recourir à un emprunt massif qui excéderait la capacité d'endettement du Cheylas (capacité de la commune à rembourser ses emprunts futurs tout en assurant le financement de ses services et de ses investissements publics).

Au regard de ces éléments, la municipalité a décidé de suivre les préconisations de l'analyse financière et de reporter la réalisation du pôle culturel et du restaurant scolaire.

Les freins sont multiples. En premier lieu, l'ouverture à l'urbanisation des Grandes vignes : inscrite dans le plan local d'urbanisme applicable sur le territoire communal, ce projet engage la commune à réaliser des aménagements conséquents pour la voirie, les réseaux et les espaces verts.

Ensuite, une augmentation générale des coûts : 20 à 30 % sur les coûts de la construction et des taux d'intérêt

Economie

Sinto et Winoa vers de nouveaux horizons



des emprunts exorbitants (plusieurs millions d'euros supplémentaires par rapport aux prévisions).

Enfin, une instabilité politique durable, qui complique la prévision des ressources financières de la commune, avec le risque de les voir diminuer.

Cela ne signifie pas pour autant que la commune va cesser ses investissements. Outre le projet Grandes vignes qui suit son cours, la collectivité réfléchit à des solutions adaptées aux besoins des habitants et à ses capacités financières pour améliorer ses équipements culturels (bibliothèque) et associatifs.

De plus, des travaux de préservation du patrimoine bâti du Clos du village (maison, grange, lavoir) sont en cours (cf. l'article sur les travaux) afin de garder la possibilité d'utiliser ces espaces dans le cadre de projets futurs.

La dynamisme de la commune et la préservation de la qualité de vie des Cheylasiens demeurent ainsi au cœur des priorités de la municipalité pour les années à venir.



Grosse affluence au siège de Winoa au Cheylas le jeudi 23 avril pour finaliser l'accord de rachat de Winoa, détenu depuis 2021 par le fonds d'investissement Blackstone, par le groupe japonais Sinto, en présence des cadres des 2 groupes et de personnalités. Le président de Sinto Group Atsushi Nagai et le Ceo et Pdg de Winoa Ramesh Krishnan se sont félicités de ce rapprochement qu'ils ont baptisé « New Horizons ». Ils ont qualifié cette opération de collaboration historique qui doit permettre de repousser les frontières de l'excellence et favoriser les synergies dans leur avenir commun.

Ce rachat n'est pas synonyme de fusion. Les deux marques vont donc perdurer, continuer d'avoir des approches stratégiques et commerciales propres. Tous les emplois sont conservés chez Winoa, en Isère comme sur les autres sites de l'entreprise à travers le monde, et le siège de Winoa reste au Cheylas.

Toute l'assistance s'est ensuite retrouvée à l'extérieur pour couper le ruban symbolique par les dirigeants des deux groupes ainsi que le maire du Cheylas Roger Cohard et le vice-président économie du Grésivaudan, Jean-François Clappaz. Un arbre a également été planté et une plaque dévoilée pour marquer l'événement.

Le groupe Winoa



Fondée en 1961 au Cheylas, Winoa est une entreprise française, numéro un mondial de la production et de la vente de grenailles d'acier, spécialisée dans le traitement et la transformation des surfaces métalliques, ainsi que la découpe de la pierre. Winoa compte 800 collaborateurs, 8 usines sur 4 continents, 5 centres d'essai et 3 centres de recherche.

Le groupe Sinto



Fondé en 1934 à Nagoya, au Japon, Sinto est le fabricant d'équipements de fonderie le plus important et le plus réputé au monde. Il propose des technologies de fonderie sophistiquées destinées à améliorer la qualité de la fonderie, la productivité et l'environnement au travail. Sinto a appliqué son expérience et son savoir-faire à des domaines connexes, au service des clients et des industries avec des solutions pour le traitement de surface, la préservation de l'environnement, la manutention, la mécatronique, les consommables, etc.

Héliup s'installe au Cheylas

La production de panneaux solaires légers est lancée

ISSUE DU CEA, LA START-UP HELIUP DÉVELOPPE DES MODULES PHOTOVOLTAÏQUES LÉGERS. ELLE TRAVAILLE ACTUELLEMENT À L'INSTALLATION DE SA LIGNE DE PRODUCTION DANS SA NOUVELLE USINE DU CHEYLAS (ISÈRE), SUR LE SITE SLS ACTIPARC. ELLE SERA OPÉRATIONNELLE AU DERNIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE 2024.

Après trois années de recherche et développement menées dans le cadre du CEA (Commissariat à l'énergie atomique) sur le site de l'Ines (Institut national de l'énergie solaire) au Bourget du lac, la société Heliup a été fondée en 2022 par Yannick Veschetti son président, Julien Gaume son directeur technique, Laurent Prieur son directeur opérationnel et Pierre Ruols son directeur industriel. L'objectif était de concevoir des panneaux photovoltaïques légers, 5 kg au m² au lieu de 15 à 20 pour les panneaux classiques, dans le but d'équiper les toits plats d'usines, de hangars et autres bâtiments commerciaux et agricoles. En France, plusieurs centaines de millions de m² sont concernés. Les panneaux Heliup permettent une réduction de 60% du poids de la centrale solaire tout en conservant des propriétés de durabilité équivalentes aux panneaux classiques. Le gain de poids est obtenu en éliminant le cadre et en remplaçant le verre épais par un empilement de matériaux plus légers.

L'entreprise Heliup, qui compte 25 salariés, s'est installée en 2022 au Bourget du lac avec une ligne pilote de production sur 600 m² pour une capacité d'assemblage de 500 panneaux par mois. Dans sa nouvelle usine du Cheylas, sur 4 000 m², la nouvelle ligne industrielle permettra de décupler la capacité de production. La société fabriquera alors 500 à 1 000 panneaux par jour pour permettre



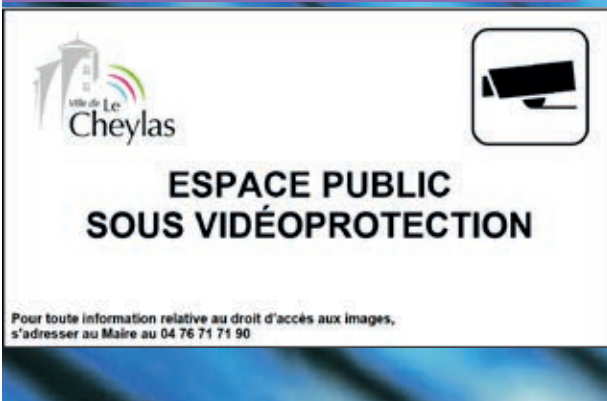
l'assemblage de 500 000 m² par an, pouvant potentiellement générer 100 mégawatts.

Il faut noter que pour cette dernière phase, une levée de fonds de 10 millions d'euros a été effectuée. Il est prévu, sur le site du Cheylas, l'embauche d'une trentaine de personnes d'ici la fin de l'année pour atteindre à terme une centaine d'employés. Le siège et les services administratifs et commerciaux restent basés au Bourget du lac.

La vidéoprotection

Un atout pour la sécurité des espaces publics

Les espaces protégés seront signalés par un écriteau



EN AOÛT 2022, LA COLLECTIVITÉ DU CHEYLAS A SOLlicitÉ LA CELLULE DE PRÉVENTION TECHNIQUE DE LA MALVEILLANCE DE LA GENDARMERIE, AFIN D'ÉVOQUER UN PROJET DE VIDÉOPROTECTION VISANT À PRÉVENIR LES ACTES DE DÉLINQUANCE ET AMÉLIORER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ DES HABITANTS SUR LA COMMUNE DU CHEYLAS.

Ce diagnostic réalisé avec le concours des services de la gendarmerie de Goncelin - Le Touvet et du service de police municipale a permis de valider la pertinence du projet et d'identifier les lieux d'implantation des caméras sur la commune.

La finalité principale de ce système est de protéger les bâtiments et installations publics et leurs abords, tel que le complexe sportif, la mairie, les écoles, les services techniques, le distributeur de billets, etc. Il pourra également être sollicité dans les cas suivants :

- constater les infractions aux règles de circulation,
- prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux potentiellement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants,
- empêcher les actes de terrorisme,
- lutter contre l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets.

Tout système de vidéoprotection filmant la voie publique ou les lieux accueillants du public doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à la préfecture. Cette autorisation a été accordée par arrêté préfectoral en date du 13 juin 2024

Un accès aux images restreint

Afin de garantir le respect de la vie privée de chacun, seules les personnes nommément habilitées par la préfecture auront accès aux images et pourront les visualiser. Ainsi, elles seront au nombre de 3 uniquement.

Sous certaines conditions, les citoyens auront la possibilité de demander à visualiser ce que les caméras ont filmé :

- le droit d'accès aux images pourra s'exercer sur demande nominative écrite adressée à M. le maire,
- les images présentées devront concerner exclusivement le demandeur à l'exclusion de toute autre personne,
- les images présentées ne devront pas être liées à une action judiciaire.

Une fois le projet finalisé, les travaux d'installation débuteront fin 2024 et seront achevés en 2025.

Le projet est subventionné pour moitié par la Région Auvergne Rhône Alpes, le département de l'Isère et le fond interministériel de la prévention de la délinquance.

Le service de police municipale reste disponible afin de répondre aux interrogations de la population liées à la mise en place de ce dispositif sur la commune.

Travaux

Début des travaux de conservation du patrimoine du Clos du village

Une première phase des travaux de confortement et de sécurisation des édifices du Clos du village a été initiée en août 2024 et se poursuit jusqu'en janvier 2025.

Elle concerne la mise en œuvre d'injections d'un système expansif pour la consolidation des sols et la stabilité des édifices, le désamiantage des ouvrages, des travaux de terrassement VRD ainsi que la réfection du lavoir dans son intégralité à titre conservatoire (maçonnerie patrimoine, charpente et couverture, menuiseries extérieures bois).

Montant de la première phase de travaux conservatoires : 525 000€ HT



Requalification de l'école Belledonne et de son parvis

Après une rénovation complète des bâtiments dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement pour l'amélioration des performances énergétiques, c'est maintenant la cour et le parvis de l'école Belledonne qui vont être réaménagés.

Cette opération de requalification a été préparée en concertation avec les équipes pédagogiques et les agents municipaux concernés et pensée pour répondre au mieux aux attentes pédagogiques et environnementales.

En réponse aux attentes pédagogiques, des espaces distincts ont été créés. Parmi ces espaces, nous retrouvons des espaces d'activités, d'apprentissage et de calme.

Les espaces d'activités seront composés de jeux collectifs, d'un par-

cours d'équilibre en bois, ainsi que d'une table de ping pong. Les espaces calmes comprendront des tables et des assises qui permettront de discuter, jouer ou se reposer. Enfin, un espace avec gradins et scène ainsi qu'un espace de jardinage serviront pour les apprentissages.

En réponse aux attentes environnementales, la commune a choisi de végétaliser et désimperméabiliser le sol de la cour et du parvis.

Au niveau de la cour, le nombre d'arbres va être doublé ainsi que la surface des espaces verts. Des surfaces en revêtements perméables (bois, pavage, liège,...) vont être créés ce qui permettra d'obtenir une surface perméable de 855 m² sur les 1 835 m² de la cour, soit un gain de perméabilité de 29 % par rapport à l'ancienne configuration.

Pour une meilleure gestion de la ressource en eau, une partie des eaux

de pluie de la toiture de l'école maternelle sera récupérée pour alimenter l'espace jardinage.

L'ensemble des travaux ne pouvant pas être effectué sur la période estivale, seuls les travaux occasionnant le plus de nuisance ont été achevés pour la rentrée. Le reste des travaux sera finalisé pour début décembre. Un dispositif de barriérage fixe a été mis en place afin de séparer la zone de récréation et la zone de chantier.

Montant des travaux : 296 000 €

Subvention du département : 41 000 €



Curage des bassins du Cheylas et du Flumet

La centrale du Cheylas est l'une des six stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) exploitées par EDF en France.

En période de forte consommation, la centrale turbine l'eau du bassin du Flumet (Crêts-en-Belledonne) vers le bassin du Cheylas.

Ensuite en période creuse, les réserves d'eau du bassin du Flumet sont reconstituées en pompant l'eau depuis le bassin du Cheylas. Cette opération a aussi l'avantage d'absorber les éventuelles surproductions sur le réseau en heures creuses.

La centrale est équipée de deux turbines réversibles qui permettent une production de 500 MW.

Le bassin du Flumet est alimenté par les eaux de la rivière Arc, riches en sédiments. Au fil des années, les deux bassins se sont progressivement envasés.

L'envasement du lac du Flumet atteint un niveau tel qu'il a perdu environ 30% de sa capacité de stockage,

il est donc devenu indispensable de trouver une solution pour le désenvaser durablement.

La solution choisie est l'installation d'une conduite d'un diamètre de 40 cm et d'une longueur de 7 km qui permettra de collecter les sédiments du bassin du Flumet à l'aide d'un robot dragueur NESSIE pour les rejeter dans la rivière Isère sur notre commune, en aval de la confluence avec le Salin. Les travaux sur notre commune sont actuellement en voie de finalisation.

Le curage du bassin du Flumet s'étendra de 2025 à 2028 puis à partir de 2029 des curages d'entretien pourront être réalisés.

L'envasement du bassin du Cheylas a aussi nécessité un curage. Cette opération a été assurée par la société Océlian pour le compte d'EDF. Une conduite de près de 2 kilomètres a été installée temporairement entre le bassin du Cheylas et l'Isère en aval de la confluence du Salin. Elle était reliée à une drague, bateau qui aspire les matériaux présents au fond du lac qui sont ensuite rejetés dans l'Isère, 300 000 m³ ont ainsi été traités.



Aménagement de la Véloroute 63

La Véloroute La Belle Via (V63) traverse trois départements : la Drôme, l'Isère et la Savoie. Cet itinéraire offre une alternative à la ViaRhôna (V17) entre le lac d'Aix-les-Bains et Valence.

Un projet est mené depuis 2018 dans le but d'aménager dans le Grésivaudan un itinéraire de La Belle Via qui soit plus sécurisé et plus agréable afin de le rendre plus attractif.

Le précédent itinéraire empruntait des routes partagées en rive droite avec quelques passages problématiques. Il passera dorénavant en rive gauche à partir du pont de Tencin jusqu'à Pontcharra en suivant la digue de l'Isère, avec sur notre commune un passage le long du canal EDF et la traversée du barrage avant de rejoindre l'Isère. À terme, un nouvel aménagement sous le pont de la Gâche permettra de rallier plus facilement la Savoie.

Côté avancement, la première phase est terminée depuis quelques semaines et c'est maintenant sur un revêtement de qualité que vous pourrez circuler entre Tencin et Pontcharra. Ce nouvel itinéraire permettra à certains d'entre vous d'améliorer la qualité de vos déplacements quotidiens.

L'extension vers la Savoie sous le pont de la Gâche est quant à elle prévue pour 2026.

Qualité de l'air

Des analyses pour mieux comprendre les dépôts de poussières

EN ÉTÉ 2023, D'IMPORTANTES DÉPÔTS DE POUSSIÈRES MÉTALLIQUES ONT ÉTÉ CONSTATÉS SUR LA COMMUNE.

Face à ce constat et à l'inquiétude de nos administrés, la collectivité a décidé de diligenter une étude de la qualité de l'air extérieur afin de connaître la quantité et la nature des poussières observées. Ainsi, il a été commandé la réalisation d'une campagne de mesure des retombées de poussières atmosphériques sur 2 mois (33 jours de mesures) auprès de la société SGS.

De septembre à octobre 2023, des séries de mesures statiques et dynamiques ont été réalisées sur différents points de la ville choisis en fonction des directions des vents dominants, de la position des producteurs présumés de poussières et des propriétés publiques afin que le matériel déposé dans le cadre de ces mesures soit sécurisé.

Ainsi, les mesures ont été effectuées sur six sites : Le Villard, l'église, la mairie, l'école Belledonne, le complexe sportif et le quartier du Mercier.

Il est à noter que la quantité de poussière récoltée est très variable en fonction des saisons et des conditions atmosphériques. Pour une analyse concluante, des mesures complémentaires sur les autres saisons seraient nécessaires.

Cependant, les résultats partiels indiquent que, pendant la période de mesures, les quantités de poussières totales collectées sont trois fois inférieures à la valeur de référence* soit au maximum 110 mg / m² / jour.

Concernant les poussières fines (poussières de diamètre inférieur à 2,5 et 10 microns), quelques mesures spots, non représentatives, sont observées au-dessus du seuil. Mais sur la globalité du temps d'étude, les valeurs restent au-dessous du seuil de référence annuel.

L'analyse de la composition des poussières montrent qu'elles contiennent 80% de fer mais également les métaux suivants : Arsenic, Cadmium, Chrome, Cuivre, Etain, Mercure, Nickel, Plomb, Zinc, Manganèse.

Parmi ces métaux, seuls l'Arsenic, la cadmium, le mercure, le nickel et le plomb possèdent une valeur de référence selon la réglementation allemande TA-LUFT 2023.

Sur l'ensemble des points de collecte, les mesures observées sont au-dessous des seuils de référence à l'exception d'une mesure située vers l'église présentant une teneur en Arsenic supérieure aux valeurs seuils allemandes.

Suite aux résultats de cette étude et à la nécessité d'investiguer plus longuement et plus précisément, la collectivité fait le nécessaire pour passer le relais aux



services de l'état compétents en la matière.

Dans le même temps, la commission Environnement et cadre de vie se rapprochera des entreprises de la commune afin d'évoquer les résultats de l'étude et les interrogations qui en découlent.

* Il n'existe pas en France de valeurs seuils réglementaires, aucun texte ne fixe de valeurs guides pour l'appréciation des retombées totales de poussières atmosphériques.

Les études sont donc basées sur des valeurs réglementaires allemandes TA-LUFT 2023 qui fixent la valeur de référence moyenne annuelle à 350 mg/m²/jour

RÉSULTATS DES MESURES SUR 2 MOIS

RETOMBÉES DE POUSSIÈRES ATMOSPHÉRIQUES TOTALES

Point de mesure	Durée totale de prélèvement (jours)	Poussières totales en mg / m ² / jour	
		Concentration	Incertitude
Point N°1 - Le Villard	33	100	± 23
Point N°2 - École Belledonne	33	47	± 11
Point N°3 - Église	33	109	± 26
Point N°4 - Stade	33	39	± 9
Point N°5 - Mairie	33	98	± 23
Point N°6 - Route du Mercier	24	52	± 12
Seuil de concentration de référence TA-LUFT 2023 (Allemagne) - moyenne annuelle		350 mg / m ² / jour	

DOSSIER :

LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

DES ACTIONS AU QUOTIDIEN POUR ENTREtenir
ET VALORISER NOTRE CADRE DE VIE



Au sein des services municipaux, la direction des services techniques, aménagement et environnement joue un rôle clé en garantissant la qualité et la pérennité du cadre de vie de tous les habitants. Avec un large éventail de missions allant de l'entretien des infrastructures publiques à la gestion des projets structurants, ce service est à la croisée des préoccupations quotidiennes et des enjeux futurs du territoire. Il contribue de manière essentielle à l'amélioration des équipements, à la préservation de l'environnement et au développement harmonieux de la commune.

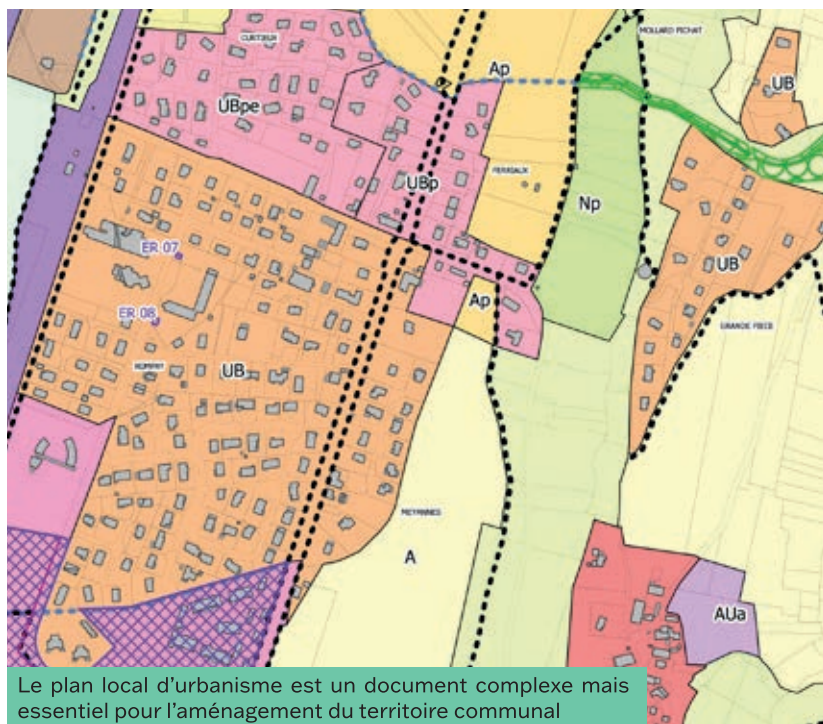
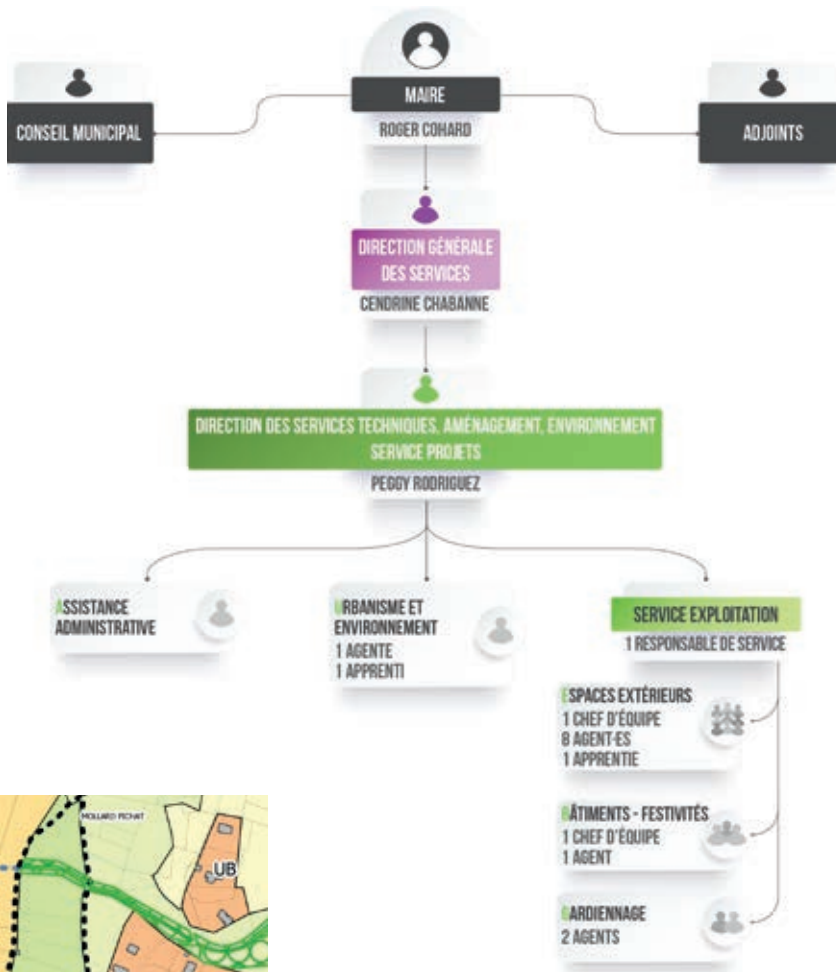
Une réorganisation menée depuis plusieurs mois a permis de clarifier les missions de chacun et de renforcer la coordination entre les équipes, pour une meilleure réactivité et une plus grande efficacité.

ORGANISATION DE LA DIRECTION

LA DIRECTRICE DES SERVICES TECHNIQUES ET AMÉNAGEMENT ASSURE LE PILOTAGE DU PÔLE, SECONDÉE PAR UNE ASSISTANTE DE DIRECTION. LA DIRECTION EST ORGANISÉE EN TROIS SERVICES : LE SERVICE URBANISME ET ENVIRONNEMENT, LE SERVICE PROJETS ET LE SERVICE EXPLOITATION ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE. TOUS PLACENT AU CŒUR DE LEUR ACTION LA MÊME MISSION : OFFRIR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE, HARMONIEUX ET SÉCURISÉ AUX CHEYLASIENS.

Le service Urbanisme et environnement

Le service Urbanisme et environnement est le partenaire clé des habitants et des acteurs économiques pour toutes leurs démarches liées à l'aménagement du territoire. Composé d'un agent permanent et d'un apprenti, ce service guide les administrés à travers les méandres des demandes d'autorisation avant travaux, les informant sur les réglementations d'urbanisme en vigueur (PLU, servitudes d'utilité publique, etc.). En véritable lien de proximité, il éclaire les habitants sur les règles souvent complexes de l'urbanisme et collabore avec la communauté de communes pour instruire les dossiers. C'est un allié indispensable pour tous ceux - administrés, aménageurs... - qui souhaitent construire ou transformer leur environnement tout en respectant les cadres légaux.





Installation de lampadaires à LED



La forêt de la Perche est exploitée durablement afin de préserver son équilibre

Mais le service ne se limite pas aux démarches administratives !

Il veille également à la gestion locative des biens privés de la commune, qu'il s'agisse de bureaux, de locaux commerciaux ou encore de places de stationnement. Il gère également les acquisitions et cessions foncières pour le compte de la collectivité et copilote la commission communale des impôts directs, qui ajuste les valeurs locatives servant au calcul de certains impôts locaux.

Sur le plan environnemental, le service se consacre à la gestion de l'espace naturel sensible de la Rolande et du Maupas, en lien étroit avec le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère et le Département. Il attribue également les jardins familiaux et coordonne des actions de sensibilisation pour préserver la biodiversité. En partenariat avec Le Grésivaudan et l'Office national des forêts, le service assure la gestion durable des forêts communales et s'est engagé dans la certification PEFC, qui garantit une gestion des forêts respectueuse de l'environnement, des populations locales et des travailleurs. Récemment auditée par PEFC Auvergne Rhône Alpes, la commune a été saluée pour son implication exemplaire dans la gestion de ses espaces boisés.

Enfin, le service coordonne les mesures locales de prévention des risques et de gestion des crises à travers le Plan communal de sauvegarde, assurant ainsi une vigilance constante pour la protection des habitants.



La rénovation de l'école Belledonne a nécessité un suivi important sur plusieurs années

Le service Projets

Le service Projets, directement piloté par la directrice des services techniques, joue un rôle essentiel dans le développement et l'avenir de la commune. Il assure le pilotage et le suivi des projets structurants, depuis les premières réflexions jusqu'à la réalisation concrète. Qu'il s'agisse d'études préalables (faisabilité / opportunité), d'études de maîtrise d'œuvre architecturale, ou encore de la mise en œuvre d'opérations majeures, ce service orchestre chaque étape avec précision. De la gestion des permis de construire à l'obtention de subventions, il est au cœur de la conduite des opérations, garantissant leur bonne exécution dans le respect des délais et des budgets.

En plus de ces missions stratégiques, le service est responsable du suivi et de la gestion des fluides (eau, électricité, chauffage) de la collectivité et gère les marchés publics associés, contribuant ainsi à une meilleure efficacité énergétique des équipements communaux.

Enfin, le service Projets veille au suivi des travaux sur les infrastructures publiques, que ce soit pour la construction de nouvelles installations ou la réhabilitation d'équipements existants : routes, éclairage public, ouvrages d'art, et même des installations techniques telles que les chaufferies ou les centrales photovoltaïques. Chaque projet mené façonne l'avenir de la commune en modernisant ses infrastructures pour offrir aux habitants des équipements durables et performants.

Le service Exploitation et maintenance du patrimoine

Placé sous la supervision du nouveau responsable arrivé en janvier 2024, le service est structuré autour de trois équipes rassemblant une quinzaine d'agents : **Bâtiments/Festivités**, **Gardiennage des équipements** (complexe sportif et maison de quartier) et **Espaces extérieurs**. Ensemble, ils veillent à la gestion, à l'entretien, et à l'amélioration du patrimoine et des espaces publics de la commune, contribuant à la qualité de vie des habitants.

Leur mission principale ? Mettre en œuvre les orientations stratégiques en matière de gestion du patrimoine et des espaces publics communaux. Le service conduit l'exécution des travaux, gère les marchés publics nécessaires à la réalisation de ses objectifs et assure la maintenance du parc de matériel de la collectivité.

L'équipe Bâtiments / Festivités, composée de deux agents dont un tout récemment intégré, est au cœur de l'entretien courant et de la maintenance des bâtiments communaux et de leurs équipements (chauffage, climatisation, ventilation, alarmes, ascenseurs...). Ces agents polyvalents, véritables couteaux suisses, interviennent pour les dépannages de premier niveau, supervisent les contrôles réglementaires périodiques (électricité, gaz, qualité de l'air, etc.) et prennent en charge les travaux d'amélioration du patrimoine. Ils assurent également l'entretien du parc de véhicules communaux et intègrent progressivement la gestion des clés et des badges. Enfin, avec l'équipe des espaces extérieurs, ils veillent à la mise en place du matériel nécessaire aux festivités organisées par la commune ou dans les équipements communaux.

En lien direct avec les directeurs des établissements, ils répondent aux besoins avec réactivité, contribuant à l'amélioration des services rendus à la population.

Le complexe sportif, très utilisé, nécessite un entretien important



L'équipe Gardiennage des équipements, composée de deux personnes, assure la surveillance du complexe sportif et de la maison de quartier, veillant à leur bon entretien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ils prennent en charge les états des lieux lors des locations de salles et veillent au respect des mesures de sécurité incendie. Premiers contacts des usagers – qu'il s'agisse des associations, des services communaux ou des organisateurs de manifestations – ces agents incarnent la proximité et la disponibilité auprès des utilisateurs des infrastructures.

L'équipe Espaces extérieurs, composée de six agents permanents, d'une apprentie et de deux renforts temporaires, tous placés sous la responsabilité de leur chef d'équipe, se consacre à **l'entretien des espaces verts et des infrastructures publiques**. Une tâche de taille vu l'étendue des espaces sur lesquels intervenir dans la commune !

Leur mission englobe une large gamme d'activités : **l'entretien** des voiries, des ouvrages d'art, du marquage, de la signalisation, des avaloirs, sans oublier **la mise en valeur des espaces verts**. Tonte, fauchage, élagage, entretien des massifs fleuris et du cimetière sont

autant de tâches réalisées avec soin pour embellir la commune.

Ces agents sont également les garants de la **propreté urbaine**, s'occupant du ramassage des encombrants, du vidage des poubelles dans les espaces publics et du nettoyage des voiries.

Enfin, ils surveillent de près les barrages sur les cours d'eau pour éviter leur encombrement.

En contact direct avec les usagers et les administrés lors de leurs interventions, ces agents jouent un rôle clé dans la qualité de la vie quotidienne. Ils s'assurent qu'à chaque coin de rue, la commune offre un cadre de vie propre, agréable, fleuri et arboré, reflétant leur engagement et celui de la municipalité pour un environnement à la fois harmonieux et accueillant.

Les missions des agents des services techniques sont à la fois nombreuses et variées, reflétant la diversité des besoins de la commune. Il est essentiel de rappeler que certaines tâches se chevauchent, particulièrement lors des mois de mai, juin et juillet, où la mise en place et le retrait du matériel pour les nombreuses festivités mobilisent une grande partie des équipes, souvent au détriment d'autres missions.



L'année 2024 a été marquée par une série d'événements impactants, qu'ils soient festifs, électoraux, ou encore liés à des changements organisationnels comme le passage à un seul jour de collecte par le Sibrecsa, qui a nécessité un effort supplémentaire pour les agents en charge de la propreté urbaine. Par ailleurs, un climat particulièrement favorable à la pousse des végétaux a intensifié la charge de travail pour l'entretien des espaces verts.

Malgré leur investissement, les agents ont été injustement la cible de critiques sur les réseaux sociaux, probablement en raison d'une méconnaissance des multiples missions qu'ils assurent au quotidien, ainsi que des changements de pratiques. Ces attaques surviennent paradoxalement dans une commune largement reconnue pour son dynamisme et son engagement envers la population. Nous appelons donc à la compréhension et au soutien des administrés, afin de reconnaître le travail précieux et l'engagement de nos équipes, qui œuvrent sans relâche pour maintenir un cadre de vie agréable pour tous.

DES CHANGEMENTS DE PRATIQUE POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LA COMMUNE S'ENGAGE ACTIVEMENT DANS LA PRÉSERVATION DE SON ENVIRONNEMENT : QU'IL S'AGISSE DE LA CRÉATION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE, DE LA JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT OU ENCORE DE LA DÉCHÈTERIE ET DU TRI SÉLECTIF, CHAQUE GESTE COMPTE.

Cette volonté de protéger notre cadre de vie s'étend également aux pratiques des services techniques, qui ont amorcé une transition écologique impactant à la fois leur manière de travailler et les objectifs qu'ils doivent atteindre. Ces efforts sont visibles dans tous les aspects du travail des agents, et chaque action vise à mieux respecter la nature.

Le zéro phyto, un tournant écologique

Le passage au **zéro phyto**, imposé dès le 1er janvier 2017 par la loi Labbé, a marqué une étape majeure dans cette transformation. Depuis, il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires pour entretenir les espaces verts, forêts, voiries, ou autres zones publiques. L'interdiction a été étendue aux particuliers en 2019 et s'applique aussi depuis 2022 à tous les lieux privés à usage collectif ou accueillant du public (hôtels, campings, etc.).

Pour les services techniques, cela signifie un changement radical des méthodes d'entretien. Là où auparavant un simple traitement chimique éliminait les mauvaises herbes, il faut désormais multiplier les interventions manuelles, mécaniques ou thermiques. Alors que deux passages annuels suffisaient, les agents doivent aujourd'hui intervenir bien plus souvent pour maintenir la propreté des espaces. Ce changement prend plus de temps et demande plus d'efforts, mais il est primordial pour préserver notre santé et celle de notre environnement.

Ainsi, il est important que chacun fasse preuve de tolérance face à un paysage en évolution. La végétation se développe plus librement qu'avant, modifiant notre perception du cadre de vie. Là où les herbicides agissaient brutalement, nous redécouvrons désormais une nature plus sauvage et vivante, certes moins maîtrisée, mais bien plus respectueuse de notre écosystème.

Une « mauvaise herbe » peut aussi apporter un peu de beauté !



La préservation de la ressource en eau et la lutte contre les îlots de chaleur

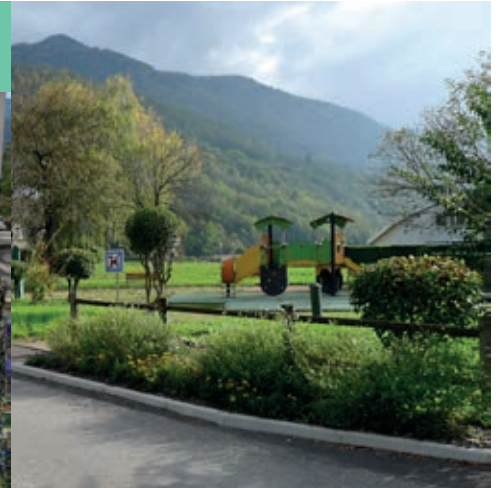
En parallèle, la commune a pris conscience de la nécessité de mieux gérer ses ressources, notamment en eau, et de lutter contre les îlots de chaleur urbains. Pour cela, un **plan de gestion différenciée** des espaces publics a été mis en place. Ce plan catégorise les espaces en quatre types :

- **Espaces ornementaux :** espaces « vitrines » très fréquentés et visibles comme la mairie, les écoles, les entrées de ville...
- **Espaces jardinés :** souvent utilisés par les habitants, comme les abords du centre-bourg et des écoles, les espaces résidentiels, les squares et les cheminements piétons.
- **Espaces semi-naturels :** moins fréquentés mais bien visibles, tels que les lisières de parcs et les liaisons vertes, où un aspect visuel plus champêtre est privilégié, sans fleurissement horticole.
- **Espaces naturels :** zones de biodiversité, préservées et peu aménagées, où la nature évolue librement.

Chaque catégorie d'espace a ses propres exigences d'entretien, détaillées dans le plan de gestion. On parle de **gestion différenciée**.

Par exemple, certains espaces ne nécessitent qu'une tonte annuelle.

Le fleurissement est mis en avant dans les espaces ornementaux, comme le centre Bourg...



...tandis qu'un visuel plus champêtre est privilégié dans le quartier des Vignes, identifié comme espace semi naturel

D'autres, comme les espaces ornementaux, sont régulièrement entretenus avec des fleurs et des aménagements paysagers soignés. Le désherbage et la taille des végétaux sont également adaptés, et la végétalisation des espaces minéraux non fréquentés est privilégiée. Quant à l'entretien des espaces naturels, il se limite à garantir la sécurité afin de favoriser l'évolution naturelle des écosystèmes, comme le fauchage annuel dans l'espace naturel sensible. Ce type de gestion permet non seulement de mieux allouer les ressources des agents, mais aussi de s'adapter aux enjeux environnementaux actuels.

Un premier bilan après la mise en pratique de ce plan de gestion a permis d'identifier certains ajustements à réaliser en tenant compte des retours des usagers. Par exemple, l'usage régulier des espaces extérieurs autour de la maison de quartier de la Gare – zones enherbées et butte arborée –

par la crèche et le Centre de loisirs est peu compatible avec une tonte bisannuelle. L'entretien de cette zone sera donc plus régulier à l'avenir.

Nous comptons sur la compréhension et la patience des habitants dans ce processus de transition. L'entretien de certains espaces pourrait paraître moins fréquent qu'auparavant, mais cela reflète un engagement fort en faveur de l'environnement. Les méthodes plus naturelles nécessitent plus de travail, mais elles sont essentielles pour garantir un cadre de vie sain et durable pour les générations futures.

Ainsi, nous devons accepter qu'un espace verdoyant et respectueux de la biodiversité demande du temps et des efforts supplémentaires, tout en représentant un pas en avant pour notre environnement et notre qualité de vie collective.



Le revêtement du parking de l'espace naturel sensible permet à la pluie de pénétrer dans le sol et aux végétaux de pousser

L'ÉCOUTE, LE DIALOGUE, ET LE RESPECT DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

AU SERVICE D'UN CADRE DE VIE HARMONIEUX



La direction des services techniques et aménagement met un point d'honneur à appliquer les politiques publiques de la commune tout en respectant rigoureusement les budgets alloués et les réglementations en vigueur. Le service s'efforce d'être à l'écoute des habitants et des usagers des équipements communaux, répondant du mieux possible à leurs demandes tout en conciliant les exigences du cadre légal. L'objectif est clair : maintenir un environnement agréable, sécurisé et respectueux de la nature pour tous.

Les haies et les arbres : entre protection et gestion durable

Le respect de la biodiversité est une priorité. Ainsi, **conformément aux recommandations de l'Office français de la biodiversité, la taille des haies est déconseillée entre le 15 mars et le 31 juillet**, période cruciale de reproduction et de nidification des oiseaux. Durant ces mois, la nature reprend ses droits, et toute demande de taille d'arbres ou d'arbustes devra être reportée pour préserver la faune locale. De même, aux abords des parcelles agricoles, aucune taille ni abattage ne peuvent avoir lieu entre le 1er avril et le 31 juillet.

Sur les arbres communaux, une approche respectueuse de la pousse libre est privilégiée. En effet, une taille trop sévère fragilise les arbres, les rendant plus vulnérables aux maladies et moins efficaces dans la lutte contre les îlots de chaleur. Préserver nos arbres, c'est garantir

un environnement plus résilient face aux défis climatiques.

L'entretien des cours d'eau : des responsabilités partagées

Si vous avez la chance de posséder un terrain bordé par un cours d'eau, saviez-vous que vous êtes également responsable de l'entretien de sa berge et de la moitié du lit du cours d'eau adjacent à votre propriété ? Conformément à l'article L215-2 du Code de l'Environnement, cela vous confère certaines responsabilités, notamment en matière d'élagage des arbres, arbustes et haies situés en bordure de la voie publique et des rivières. Un défaut d'entretien peut engager votre responsabilité en cas d'accident.

Pour en savoir plus, le Symbhi met à disposition des riverains plusieurs documents d'information à l'adresse <https://symbhi.fr/pour-sinformer/outils-pour-les-riverains>



PROJETS EN COURS ET FUTURS

Désimperméabilisation de la cour de l'école Belledonne

Les travaux de requalification de la cour de l'école Belledonne (côté élémentaire) et du parvis ont débuté début juillet et se poursuivront sur la fin d'année 2024, y compris durant la période scolaire.

Retrouvez les détails de l'opération dans le point travaux page 14 de ce magazine.

Habitat inclusif

Au 66 rue de l'Hôtel de Ville, en face du manoir de la Tour, le projet d'habitat inclusif porté par la SDH, l'Association familiale de l'Isère pour personnes handicapées (AFIPH) et l'aménageur Pic immobilier prend forme. Une promesse de vente a été signée entre la commune et l'aménageur pour créer un ensemble à vocation sociale et solidaire : neuf logements sociaux dont six seront inclusifs dans la maison de maître réhabilitée, la construction d'un ensemble immobilier neuf de 24 logements en accession à la propriété, ainsi que la division de la grange en trois lots pour être réhabilitée sur le même site.



Quatre autres logements inclusifs seront également intégrés dans le futur projet immobilier de l'Arthaudière.

Aménagement du square en face de l'école Chartreuse

Dans la continuité de l'amélioration des espaces extérieurs, la commission Cadre de vie et environnement a validé le projet d'aménagement proposé par l'équipe Espaces extérieurs pour le square situé en face de l'école Chartreuse. Cette opération budgétée à 20 000 € sera réalisée sur le dernier trimestre 2024.

Projets en cours et futurs (suite)

Lancement de la vidéoprotection : une première phase pour renforcer la sécurité

Depuis quelques années, la commune est confrontée à une recrudescence des incivilités et de la délinquance sur le domaine public. Vandalisme sur les équipements communaux, agressions verbales et physiques, vols... autant de comportements qui nuisent au cadre de vie et génèrent un sentiment d'insécurité chez les habitants.

Pour répondre à ces préoccupations et renforcer la sécurité de tous, la commune va déployer un dispositif de vidéoprotection. Ce système, conçu pour mieux protéger les lieux publics, poursuit plusieurs objectifs essentiels :

- Sécuriser les entrées et sorties de la ville : des caméras capables de lire les plaques d'immatriculation permettront à la gendarmerie d'identifier rapidement, lors de leur passage, les véhicules recherchés pour des faits commis dans ou hors de la commune.
- Surveiller certaines zones sensibles : en ciblant des espaces publics exposés, la vidéoprotection vise à apaiser le sentiment d'insécurité, à dissuader les incivilités et actes de délinquance et à offrir une vision plus complète des incidents qui pourraient survenir.
- Protéger les bâtiments communaux : les caméras placées autour des bâtiments publics serviront à limiter les dégradations et à sécuriser leurs abords.

Ce système de vidéoprotection sera surtout utilisé pour une relecture des images enregistrées, afin de reconstituer un événement a posteriori. En cas de besoin particulier, notamment lors de manifestations importantes, les images pourront également être visionnées en temps réel.

Dès cette fin d'année 2024, la première phase d'installation du dispositif couvrira plusieurs secteurs stratégiques, à savoir la maison communale, le complexe sportif, la zone Actisère et le giratoire des Vignes.

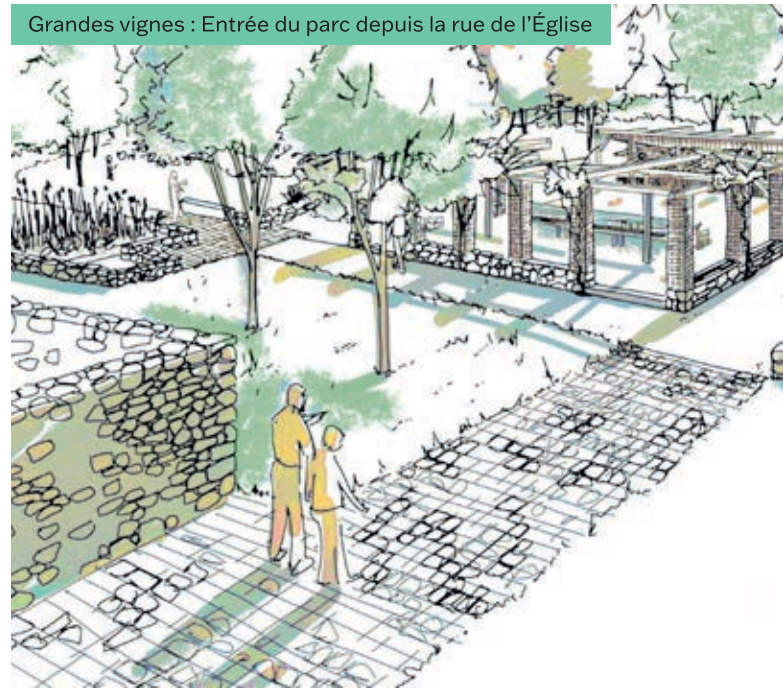
Budget alloué pour 2024 : 240 000 € HT

L'article en page 13 de ce semestriel présente plus en détails le fonctionnement du dispositif.

Lancement du projet d'aménagement des Grandes vignes

Le projet d'aménagement des Grandes vignes prend forme dans le cadre de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du Clos du village, définie par le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. Ce projet ambitieux vise à développer le quartier tout en s'inscrivant pleinement dans les objectifs fixés par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Les grandes lignes de ce projet incluent :

Grandes vignes : Entrée du parc depuis la rue de l'Église



- La revitalisation du quartier en intégrant harmonieusement l'activité générée par les équipements publics proches avec celle des logements, tout en maintenant une échelle humaine et en respectant les objectifs de cohérence définis par le PADD.
- Le renforcement de la centralité urbaine de Cheylas Bourg, en augmentant la densité résidentielle au-delà des 20 logements par hectare prévus par le PADD, tout en préservant un cadre de vie spacieux et agréable.
- La protection du patrimoine bâti communal pour anticiper de futurs projets d'aménagement dans une perspective de préservation et de valorisation.

Après l'obtention des autorisations nécessaires, incluant le permis d'aménager et les permis de construire, les travaux de création des voiries de liaison et de desserte du quartier vont débuter. Portée par la commune, cette première phase sera suivie ultérieurement par l'aménagement d'un parc urbain arboré de 7 700 m². La construction des 84 logements sera quant à elle assurée sous la maîtrise d'ouvrage de la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) et de Villes et Villages.



PETIT LEXIQUE DE L'URBANISME

Plan local d'urbanisme (PLU) : document définissant les règles d'urbanisme de la commune (zones constructibles, protégées...).

Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) : objectifs de développement durable et de qualité de vie fixés par la commune.

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) : directives pour l'aménagement de secteurs précis en respectant les objectifs du PLU.

Les documents du plan local d'urbanisme sont consultables à l'adresse <https://www.lecheylas.fr/plu>

CHIFFRES CLÉS

GÉNÉRAL



20
agents



7 100 000€
de budget d'investissement



930 000 €
de budget de fonctionnement
(hors charges de personnel)

LE BÂTI COMMUNAL

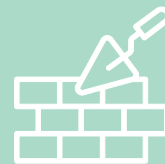


15
bâtiments communaux

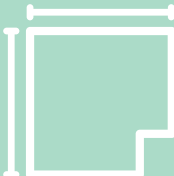
LE SERVICE URBANISME, SUR 9 MOIS



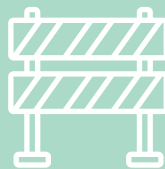
51
déclarations préalables



16
permis de construire



17 000 m²
à entretenir



1
permis d'aménager



30
certificats d'urbanisme

LES ESPACES PUBLICS



10,5 ha
d'espaces enherbés
(prairies, bords de route, abords de bâtiment...)



2 500 mètres linéaires
de haies



600
arbres d'essences variées



7 600 m²
de massifs divers *(environ 600 pieds de rosiers, massifs de vivaces ou d'annuelles, massifs arbustifs)*



3,7 ha
de surfaces minérales dont 1,7
ha en stabilisé *(nécessite plus d'entretien, avec un désherbage manuel ou thermique)*



2,4 ha
d'espaces dédiés aux sports
et loisirs



57 ha
de zone naturelle protégée au sein de l'espace naturel sensible (ENS) de la Rolande et du Maupas, géré par le Conservatoire des espaces naturels (CEN)



29,32 ha
de forêt communale, gérée
par l'ONF

Activités du Centre de loisirs

Cet été, 157 enfants et jeunes, de la grande section de maternelle à la terminale, ont été accueillis au Centre de loisirs, dont presque une centaine au secteur jeunesse. 41 jeunes ont notamment participé à la sortie laser game en plein air, qui a enregistré plus de 50 demandes de participation.

SECTEUR ENFANCE



6



5



4



7



3



2



1

SECTEUR ENFANCE

- 1 & 2 : Animaux à croquer !
- 3 : Le parc Ludogaïa
- 4 : La ferme Germain
- 5 : La ferme aux alpagas
- 6 : Kinball
- 7 : Pumptrack



SECTEUR JEUNESSE



SECTEUR JEUNESSE

- 8 : Vague à surf à Tencin
- 9 : Lancer de haches
- 10 : Wam Park
- 11 : Laser Game en plein air
- 12 : Mini golf à Challes-les-Eaux
- 13 : Deval-kart au col de Marcieu
- 14 : Accrobranche au col de Marcieu
- 15 : Tubing au col de Marcieu
- 16 : Kayak au Bois français
- 17 : Walibi
- 18 : Bowling à Chambéry
- 19 : Cuisine à l'accueil jeunes

SECTEUR JEUNESSE

Un week-end à Paris pour 31 CM2

Chaque année, la commune de Le Cheylas offre un voyage à la découverte de Paris aux jeunes Cheylasiens des classes de CM2.

C'est donc le week-end du 8 et 9 juin que 31 enfants sont partis en TGV à la découverte de la capitale, encadrés par Elian Debord et Magali Chatain, directeur et directrice adjointe du Centre de loisirs, Marie Claude Cerana et Stephanie Mengolli, adjointes au maire, Christine Marcellot, directrice du Pôle Enfance Jeunesse et Elsa Aubert, animatrice au Centre de loisirs.

Olympiades : Le Cheylas ramène une coupe à la maison

Les Olympiades intercommunales de la jeunesse du Gresivaudan se sont déroulées à Biviers le vendredi 30 août.

Les Cheylasiens étaient les plus nombreux avec 34 participants, sur les 110 jeunes venus également des communes de Saint-Ismier, Bernin, Saint-Nazaire-les-Eymes, Montbonnot et Biviers.

Le groupe était encadré par Elian DEBORD, le directeur, ainsi que Pierre et Irvine, animateurs jeunesse durant ces vacances scolaires.

Après une arrivée remarquée car joyeusement bruyante, les jeunes Cheylasiens se sont mesurés aux autres participants, mais aussi entre



Devant le pont Alexandre III



Sous la tour Eiffel

Au programme de ce week-end :

Le samedi, les enfants ont eu l'occasion de visiter le Musée Grévin, où les statues de cire de leurs sportifs préférés ont connu un grand succès !

Le soir, un tour en bus dans Paris de nuit pour voir les principaux monuments illuminés était organisé avec un guide. Les élèves ont fait une halte au pied de la tour Eiffel, devant les Invalides et en face de l'Arc de Triomphe.

Enfin, la montée de la tour Eiffel jusqu'au 2e étage à pied, la visite du quartier de Montmartre et l'achat de souvenirs étaient au programme de la journée de dimanche.

eux, lors de défis sportifs ou insolites, tout au long de l'après-midi et sous un grand soleil.

Même si l'important était avant tout de passer un bon moment, plusieurs de nos jeunes se sont distingués. Chez les filles, dans la catégorie 14/17 ans, ce fut une finale 100 % Cheylasienne entre Kelya et Emma, qui remporta la coupe. Bravo à toutes les 2 !

Chez les garçons, belle performance d'Hugo qui a atteint la finale en catégorie 11/13 ans et d'Aron, finaliste chez les 14/17 ans.

Pour finir cette belle journée, après un buffet pizza, le DJ Mytik était aux platines. Nos jeunes ont remporté le blind-test et ont mis une ambiance de folie durant toute la soirée.

Bravo à tous les participants !



Emma Hudry a remporté les Olympiades dans sa catégorie

Séjour dans le Vaucluse

14 jeunes Cheylasiens sont partis une semaine dans le Vaucluse en juillet à Saint Christol. Au programme : spéléologie, canyoning et via ferrata.

Sur place, les jeunes ont côtoyé des jeunes grenoblois du centre Teisseire-Malherbe.



Spéléologie



Les Cheylasiens au complet

Crèche municipale Les P'tits loups

LA CRÈCHE DES P'TITS LOUPS ORGANISE RÉGULIÈREMENT DES ANIMATIONS POUR LES ENFANTS AU FIL DES MOIS. VOICI CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS LE CARNAVAL.

En mars

Food Truck à l'école Belledonne, jeux au Coléo, maison des jeux, matinée roulants.

En avril

Chasse aux œufs avec les parents

En mai

Mud Kitchen

En juin

Visite chez les pompiers de Pontcharra, visite à l'école Belledonne, visite à l'école Chartreuse

En juillet

Fête de fin d'année avec les enfants, les familles et les professionnelles. Un moment festif animé par Damien où nous avons pris plaisir à chanter, danser, manger et boire tous ensemble.

Et pour terminer l'année, nous avons organisé une journée de partage avec le Centre de loisirs.

Sans oublier, une fois par mois, la visite d'Etienne pour l'éveil musical...

...et la sortie à la bibliothèque !

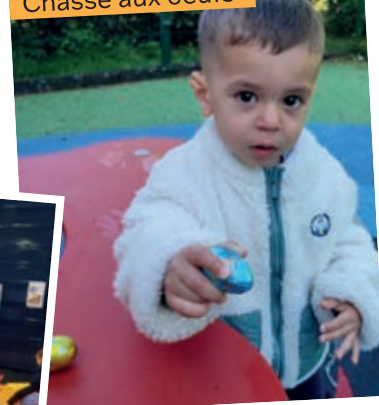
Journée de partage



Fête de fin d'année



Chasse aux œufs



MudKitchen



Jeux au Coléo



Matinée roulants



Maison des jeux



Visite école Chartreuse



Eveil musical



Visite école Belledonne



Visite chez les pompiers



Food Truck



Bibliothèque



Brèves



Trois jeunes Cheylasiens champions départementaux de tennis

Le Cheylas compte trois nouveaux champions départementaux de tennis en équipe, dans la catégorie U 12 vert : Gatien Massonnat, Loukas Montaud et Hector Nicolle, habitants du Cheylas, sans oublier leurs coéquipiers Fantin Chabanne et Maxime Wirotius qui habitent au Touvet. Âgés de 10 à 12 ans, ils ont reçu leur trophée le 28 juin dernier à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de tennis à Seyssins.

Ces jeunes passionnés pratiquent le tennis ensemble depuis plusieurs années et sont tous très motivés. Ils évoluent au sein du club Saint-Vincent-de-Mercuze / Le Touvet et s'entraînent deux fois par semaine, avec le soutien de leurs coachs Cyril le Bleiz et Dan Girard.

Lors des compétitions, ils s'entraînent préalablement pour pouvoir réaliser deux matchs simples ainsi qu'un match double. Un match de tennis est composé de deux sets gagnants eux-mêmes composés de cinq jeux.

Après plusieurs participations à ce championnat lors des années précédentes, ils ont réussi à se démarquer cette année en arrivant en finale face à Claix. La cohésion d'équipe est l'un de leurs points forts ; les joueurs se sont soutenus moralement tout au long de la saison et leurs efforts ont payé. Leurs parents respectifs ont également toujours été présents, en s'organisant pour accompagner et soutenir les jeunes.

Félicitons chaleureusement ces jeunes sportifs pour leur performance, et souhaitons leur de continuer sur cette voie à l'avenir !

Les seniors en sortie au château de Vizille

Samedi 29 juin, le CCAS et la commission seniors de la commune ont organisé une nouvelle sortie au château de Vizille.

Ce château acquis par le département en 1960 est entouré d'un parc de 100 hectares. Aussi appelé château de Lesdiguières, il date du XVII^e siècle et doit sa célébrité à la réunion des états généraux du Dauphiné qu'il a accueilli en 1788, prémices à la Révolution française de 1789. Il abrite depuis 1983 le musée de la Révolution.

Le parc magnifique avec plans d'eau, canaux, jardins à la française, roseraies mais aussi parc animalier ont fait l'admiration de nos seniors. Ils ont donc pu découvrir ou redécouvrir l'histoire de ces lieux, notamment le fait que ce château fut la résidence des présidents de la République de 1924 à 1973, et que le général de Gaulle fut le dernier à y résider les 6 et 7 octobre 1960.

Nos seniors, enchantés, ont ainsi pu se retrouver dans la bonne humeur et partager le temps d'un après-midi un moment de convivialité.



PORTRAIT : Jean, Jean-Julien et Patrice, techniciens sons et lumières

Des bénévoles toujours disponibles



Jean, Patrice et Jean Julien

COMMÉMORATIONS, MANIFESTATIONS, SPECTACLES, CONCERTS... ON OUBLIE SOUVENT CEUX QUI NE SONT PAS SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE MAIS SANS QUI RIEN NE POURRAIT FONCTIONNER, LES « TECHNICIENS DE L'OMBRE ».

Ils sont bénévoles et passionnés, et ils ne comptent pas leurs efforts et leur temps pour que le son et la lumière soient au top.

Cela fait plusieurs dizaines d'années que ces tâches sont dévolues, au Cheylas, à des bénévoles, et la commune a acquis année après année un matériel de plus en plus performant et de plus en plus complexe, que notre trio se doit de maîtriser pour en assurer l'installation et le bon fonctionnement. Que ce soit pour une petite animation ou pour une grande manifestation, ils savent toujours trouver la solution.

Jean-Julien et Patrice sont sur le pont depuis le début des années 2000 et Jean a rejoint l'équipe depuis quelques années, ils sont tous les 3 membres de la commission municipale des animations. Ils ont assuré la sonorisation et l'éclairage de dizaines de manifestations et tiré des kilomètres de câble. Ils sont souvent présents bien avant le démarrage du spectacle, et lorsque les projecteurs s'éteignent, ils doivent encore effectuer le rangement. Plusieurs heures de préparation peuvent être nécessaires pour un spectacle et dans certains cas, plusieurs jours !

La municipalité et les associations savent qu'elles peuvent compter sur eux et leurs compétences en

toutes circonstances. La diversité des animations auxquelles ils participent constitue pour eux un attrait et ils font toujours au mieux pour s'adapter aux demandes des organisateurs. Un peu de nervosité et de stress peuvent être présents avant et pendant les spectacles, mais quand tout est fini, la satisfaction de la réussite et du travail bien fait est leur récompense. En conclusion, on peut leur dire un grand merci !



Rejoignez l'équipe son & lumières et devenez acteur des spectacles au Cheylas !

La commission Animation recherche des bénévoles passionnés pour renforcer son équipe technique. Si vous souhaitez découvrir les coulisses des spectacles et animations de la commune et des associations, c'est le moment de vous lancer ! Une formation vous permettra d'acquérir les compétences techniques nécessaires pour faire briller les événements de notre commune !

Intéressé(e) ? Envoyez votre candidature à animasso@lecheylas.fr avant le 31 décembre 2024.

Association

L'Association communale de chasse agréée (ACCA) Saint-Hubert Du Fay

Créée en 1971, l'association a élu un nouveau bureau en juillet 2024. M. Renaud PELEGRIN est désormais président de l'ACCA, après 3 ans en tant que secrétaire. Il travaille comme agent de maintenance mécanique à l'EDF et pratique la chasse depuis 10 ans, notamment la chasse à l'arc. L'ACCA du Cheylas comprend 37 sociétaires (personnes qui habitent ou sont propriétaires sur la commune) et des membres extérieurs.

Depuis plusieurs années la chasse au petit gibier est de moins en moins pratiquée, même si l'ACCA lâche tout-de-même 80 faisans par an. La chasse aux gros gibiers sous forme de battue (sanglier, chevreuil...) est devenue prépondérante. Chaque année la fédération départementale de chasse fixe un quota de gros gibier à prélever selon plusieurs critères : superficie des communes, évolution de la population de gibier, dégâts aux cultures, etc.

L'ACCA joue un rôle central dans la gestion de la chasse sur la commune, mais aussi dans la préservation de la biodiversité. Ainsi, en régulant les populations de gibier, l'association évite les déséquilibres entre les espèces et effectue une veille sanitaire en signalant les animaux porteurs de maladies transmissibles à l'être humain (ex grippe aviaire...). Les chasseurs assurent également une surveillance du territoire de chasse et peuvent agir en cas de dégâts sur les cultures ou encore au niveau de l'entretien des chemins de promenade.

Rappelons également que la chasse est strictement encadrée par plusieurs textes, notamment le code de l'Environnement et le code de la Sécurité intérieure, que l'ACCA est chargée de faire respecter. La sécurité du public et des chasseurs est une priorité : distances de sécurité, signalisation des chasseurs et du périmètre de chasse, angles de tir, et bien sûr obtention du permis de chasse sont autant de points que les chasseurs doivent respecter, afin d'assurer une cohabitation pacifique avec les autres usagers de la nature.

Au niveau de la commune, la nouvelle équipe du bureau de l'ACCA souhaite s'impliquer davantage au sein de la vie associative de la commune :

- participation à la journée de l'environnement,
- échanges avec d'autres associations,
- organisation d'animations comme la vente de diots et polenta en mars 2024,
- week-end nature avec des associations de randonnée, d'équitation, la fédération de chasse à l'arc de l'Isère...

L'ACCA propose aussi de découvrir la chasse à tout moment dans la saison, il suffit de prendre contact avec l'association : M. Renaud PELEGRIN - 06 45 26 91 81.



Vente de diots & polenta

La fédération de chasse de l'Isère propose quant à elle l'opération « un dimanche à la chasse », ouverte aux non chasseurs qui souhaitent vivre la chasse en conditions réelles.

Pour pouvoir pratiquer la chasse, il est obligatoire de passer l'examen du permis de chasser, puis de cotiser à une ACCA (chaque association fixe un tarif), et enfin de payer la validation nationale de chasse incluant l'assurance, d'un montant de 270€ (chaque chasseur peut adhérer à plusieurs ACCA). Au Cheylas, la chasse est pratiquée les mardis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés de septembre à janvier. L'arrêté préfectoral est disponible sur le site de la fédération de l'Isère pour plus de précisions : <https://www.chasse38.com>. La remise des cartes a lieu de fin août à début septembre.

LE PERMIS DE CHASSER

Une formation est obligatoire avant de vous présenter à l'examen.

Vous devrez suivre au moins une séance de préparation aux questions écrites et une séance de formation aux exercices pratiques.

Plusieurs sessions sont organisées chaque année par les fédérations départementales de chasse. Pour connaître les dates, contactez la fédération départementale de l'Isère - fdc38@chasse38.com - www.chasse38.com

L'examen se déroule au cours d'une seule journée. Il comporte des questions écrites et des exercices pratiques.

L'examen est noté sur 31 points. Pour être reçu, vous devez obtenir au minimum 25 points à condition de

Association

Le handball au Cheylas : toute une histoire !



Minimes filles année 2017-2018



Minimes garçons 2012-2013



Minimes garçons 2022-2023

Saviez-vous qu'une association de handball est présente au Cheylas depuis 15 ans ?

En effet, L'AS handball a été créé en septembre 2009 par M. Orliaguet, à son arrivée au collège Icare de Goncelin en tant que professeur d'EPS. Passionné par ce sport, il ne tarde pas à créer l'association sportive handball, mais encore fallait-il trouver un lieu pour pratiquer l'activité.

Il entre alors en contact avec la municipalité du Cheylas qui, fidèle à son engagement en faveur du sport, décide rapidement d'accueillir l'association au gymnase le mercredi après-midi. Ce partenariat fructueux dure depuis 15 ans maintenant.

L'association sportive d'un collège permet à des élèves volontaires de pratiquer un sport en plus des heures d'EPS. Elle accueille des élèves de tous niveaux, débutants comme experts, mais tous ont la caractéristique commune d'être motivés et enthousiastes. L'AS permet de s'entraîner mais aussi de participer à des compétitions contre d'autres collèges aux niveaux district, départemental, régional et même national.

Les entraînements de l'AS handball ont donc lieu tous les mercredis de 13h30 à 16h au gymnase. Ils sont menés par M. Orliaguet, parfois aidé de parents volontaires. La qualité de l'équipement permet à l'association de fonctionner de manière optimale et aux joueurs de se donner à fond !

Génération après génération, le plaisir de se retrouver chaque mercredi est toujours présent. C'est un mélange de sueur et de bonne humeur, de travail technique et de jeu. Cela n'empêche pas d'être exigeant quand il le faut. Car plus on progresse, plus on s'amuse et plus on prend confiance en soi ! Les valeurs de combativité et de solidarité transmises par le handball participent ainsi à l'épanouissement des jeunes joueurs, y compris en dehors du terrain.

Au fil des années, de nombreuses équipes ont réussi des parcours en compétition brillants, notamment deux participations aux championnats régionaux et plusieurs finales départementales.

Parmi tous ces joueurs, quatre générations de garçons et une de filles (cf. photos) ont plus particulièrement marqué l'histoire de l'AS handball, à la fois par leur longévité et par leurs performances. Et cette année encore, M. Orliaguet accueille une nouvelle « bande » d'élèves motivés, habitant en majorité au Cheylas. C'est donc une nouvelle aventure qui commence... et qui durera encore de nombreuses années !

ne pas commettre de faute éliminatoire aux exercices pratiques et aux questions écrites. Par exemple, une question portant sur la sécurité est éliminatoire, de même que tout comportement dangereux au cours des exercices pratiques.

Pour plus d'informations et se pré-inscrire à l'examen : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2088>

Vous souhaitez découvrir la pratique de la chasse avant de passer le permis ? La chasse accompagnée permet à une personne de plus de 15 ans de pratiquer la chasse en présence et sous la responsabilité d'un accompagnateur. Infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15819>

HISTOIRE

Le Cheylas en 1972-1973



Aménagement de la future centrale et du bassin EDF

LA VIE QUOTIDIENNE AU CHEYLAS SUIT SON COURS, UN PROJET VA NAÎTRE SUR LA COMMUNE QUI VA LUI PERMETTRE DE SE DÉVELOPPER ENCORE PLUS AU FIL DES ANNÉES : L'IMPLANTATION DE LA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE.

Les anciens combattants de la guerre d'Algérie

En séance du 8 décembre 1972, le maire donne lecture du décret pris en conseil constitutionnel et d'une proposition adoptée par le Sénat le 11 décembre 1968 (242 voix pour, 3 contre), pour la reconnaissance de la qualité de combattants à ceux qui ont combattu en Algérie et au Maroc. Le conseil municipal soutient ce texte de loi et demande qu'il soit le plus rapidement possible soumis à la discussion et au vote de l'Assemblée nationale.

Le lotissement de la Mâtre

Le 6 mars 1972, le conseil municipal approuve le marché avec la société Colas (coût 171 180 francs) pour l'aménagement du lotissement, et valide les travaux d'électrification le 13 avril 1973. C'est la société Vettier à Barraux qui est retenue (coût 39 771,50 francs). Enfin le 8 juin 1973 il valide la vente de 19 lots de 792 à 900 m². Maître Armanet, notaire à Goncelin, est chargé de la rédaction des actes de vente.

Les écoles

Le 6 mars 1973, validation en conseil municipal du projet d'installation du chauffage central dans le groupe scolaire du Bourg (aujourd'hui école Chartreuse). L'entreprise Croce à Pontcharra obtient le marché (coût 134 090 francs).

Le 8 juin 1973 création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles à l'école de la Gare (aujourd'hui école Belledonne) avec une nouvelle définition du poste. Le travail est redéfini en « agent chargé de l'assistance au personnel enseignant pour l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant pour les enfants pour leur repas et leurs ébats ».



Les bureaux EDF

La centrale hydroélectrique

Le 8 juin 1973, le maire présente le dépôt de projet relatif à une demande de concession avec déclaration d'utilité publique pour l'aménagement et l'exploitation de la chute Arc Isère dans les départements de la Savoie et de l'Isère.

Des engagements sont pris par les dirigeants d'EDF lors de diverses réunions. En effet, le conseil municipal considère à cette époque les problèmes que la chute d'eau Arc Isère apportera à la commune et demande à EDF diverses garanties :

1. La mise à disposition d'une réserve d'énergie électrique pour l'éclairage public de la commune, le fonctionnement de la station de pompage et autres usages communaux.
2. L'autorisation de pêche et de chasse sur le bassin de retenue et le canal de fuite par les sociétés locales.
3. La prise en charge par EDF du paiement des indemnités d'éviction dues aux locataires des terrains communaux de l'Articol.
4. La suppression de la servitude sur le terrain qui a reçu



la construction des maisons individuelles HLM lieudit Bacon, section A, parcelles 275, 605 et 607.

5. L'obtention de dédommagements pour la commune au cas où les sources alimentant les deux réservoirs du Bourg tariraient aux cours des travaux.

6. La réalisation de modifications sur les puits et pompes de la station de pompage en cas de baisse du niveau de la nappe phréatique.

7. Le défrichage et la mise en place d'un système d'irrigation sur les parcelles n° 980 et 981, lieudit Articol, dans le cas où les parcelles communales n°241, 242 et 243, qui vont recevoir les remblais, seraient au niveau des digues, afin de rendre les terrains cultivables.

8. Le captage des eaux du canal venant de la route nationale 523 allant vers la voie ferrée au lieudit le Rompay par le canal prévu par EDF à proximité.

Le maire rappelle également les accords d'échange, valeur pour valeur, des parcelles propriété de la société Électricité de France n° 1115, 1117, 1119, 1121 et 1122, y compris le bâtiment d'usage de logement et de garage qui sera construit sur la parcelle n°1119, contre une partie des parcelles communales n°241, 242 et 243 situées dans l'emprise des ouvrages EDF.

À la suite d'un entretien le 8 mai 1973 avec le chef d'aménagement des travaux Arc Isère pour le réaménagement des portions des CD 287 et 287A, donnant accès à la piste du Trouillet, les travaux sont prévus entre le 1er juillet et le 15 octobre 1973. Cela nécessite d'interrompre la circulation publique sur les portions des voies affectées : en première phase entre le hameau du Trouillet et du Villard, puis après rétablissement de ce tronçon, sur la section comprise entre la RN 523 et le Villard. Tout cela est fait pour recalibrer la route du Trouillet et permettre le passage des engins pour la construction de la centrale.

Le 20 novembre 1973, en raison des travaux pour l'élargissement des tronçons du Trouillet et du Villard qui prennent plus de temps que prévu, le conseil municipal constate la difficulté du ramassage scolaire des écoliers du Trouillet et du Villard jusqu'au groupe scolaire de la Gare. Le parcours est beaucoup trop long. Aussi il est décidé que le ramassage sera effectué par Mme Danielle Challabert, habitante au Villard. Le conseil municipal fixe une indemnité forfaitaire de 2 000 francs à verser à Mme Challabert pour ses frais de voiture et de déplacement. EDF, de son côté, s'engage à dédommager la commune de la totalité de la dépense.

Enfin EDF installe des bureaux préfabriqués pour suivre la construction de la centrale. Il sont montés au Bourg (aujourd'hui à l'emplacement de la mairie).

Le Fay

Des dégâts torrentiels ont lieu en juillet 1973 dans le ruisseau du Fay. Le conseil municipal demande une remise en état du Fay par les services des eaux et forêts. Le coût s'élève à 5 000 francs. Une demande de subvention au département est demandée par la commune.

L'église

Le 28 septembre 1973, la commune décide de prendre en charge, à partir du 1er octobre 1973, la redevance d'éclairage de l'église et de la sonnerie des cloches.



À suivre...

